

Point COVID-19

Air Austral fait le point sur son programme des vols Semaine du 23 au 29 mars 2020

- **Maintien des vols Réunion-Paris , Reunion-Mayotte , et Mayotte-Paris**
- **La compagnie rappelle que seuls les voyages strictement nécessaires restent autorisés.**



Pour faire face aujourd'hui à la crise épidémique et à ses conséquences, Air Austral adapte en quasi temps réel le fonctionnement de son programme des vols. La compagnie se conforme ainsi aux différentes restrictions de voyages édictées par les gouvernements de nombreux pays.

A ce stade et selon les dernières mesures imposées, la compagnie est en capacité de maintenir pour cette semaine, soit du 23 au 29 mars 2020, les liaisons suivantes :

- **Reunion- Paris à hauteur de 3 vols par semaine**
- **Mayotte- Paris à hauteur de 2 vols par semaine**
- **Reunion- Mayotte à hauteur de 5 vols par semaine**

Le détail de ces vols est à retrouver ci-après.

La compagnie rappelle par ailleurs que par décret publié au journal Officiel le 22 mars 2020, des restrictions s'agissant des déplacements effectués en avion entre la Métropole et ses Territoires sont effectives. Jusqu'au 15 avril et sur demande du gouvernement, seuls les déplacements répondant aux 3 critères ci-dessous seront autorisés :

- **Déplacement pour motif familial impérieux.**
- **Déplacement pour motif de santé impérieux.**
- **Déplacement professionnel insusceptible d'être différé**

Dans ce contexte, la compagnie Air Austral demande à tous les passagers de bien vouloir vérifier que le motif de leur voyage répond à un des trois critères mentionnés ci-dessus. Il leur sera demandé de présenter à l'enregistrement une attestation sur l'honneur dûment remplie. Attestation disponible en téléchargement sur son site internet www.air-austral.com ou directement au comptoir à l'Aéroport.

Tout passager voyageant pour un autre motif que ceux autorisés et ne pouvant présenter cette attestation pourra se voir refuser par la PAF à l'embarquement.

La compagnie consciente des désagréments causés par la suspension de ses vols à ses passagers met en place depuis plusieurs jours des conditions commerciales exceptionnelles et très souples permettant le report, la modification ou l'annulation des voyages émis jusqu'au 31 mai. Tous les passagers en possession d'un billet Air Austral émis avant le 31 mai 2020 inclus et ce pour un voyage prévu avant le 30 septembre 2020 inclus **ont la possibilité de reporter leur voyage dans la limite de validité d'un an à compter de l'émission de leur billet selon les conditions établies.***



AIR AUSTRAL

Détail du programme du 23 au 29 mars 2020

La situation évoluant chaque jour, la compagnie ne manquera pas d'informer sa clientèle si des modifications de son programme des vols devaient une nouvelle fois être mises en place

ligne Réunion-Paris du 23 au 29 mars :

REUNION>PARIS :

Le vol UU975 du **lundi 23 mars** est **maintenu**.
Le vol UU975 du **mardi 24 mars** est **annulé** – Passagers reportés sur UU975 du 26 mars départ 21h00
Le vol UU975 du **mercredi 25 mars** est **annulé** – Passagers reportés sur UU975 du 26 mars départ 21h00
Le vol UU975 du **jeudi 26 mars** est **maintenu**.
Le vol UU975 du **vendredi 27 mars** est **annulé** – Passagers reportés sur UU975 du 29 mars départ 20h15
Le vol UU975 du **samedi 28 mars** est **annulé** - Passagers reportés sur UU975 du 29 mars départ 20h15
Le vol UU975 du **dimanche 29 mars** est **maintenu**.

PARIS>REUNION :

Le vol UU974 du **lundi 23 mars** est **retardé**. Le départ est prévu de Paris CDG à 22h20 heure locale.
Le vol UU974 du **mardi 24 mars** est **retardé**. Le départ est prévu de Paris CDG à 22h20 heure locale.
Le vol UU974 du **mercredi 25 mars** est **annulé**- Passagers reportés sur UU974 du 27 mars départ 22h20
Le vol UU974 du **jeudi 26 mars** est **annulé** – Passagers reportés sur UU974 du 27 mars départ 22h20
Le vol UU974 du **vendredi 27 mars** est **retardé**. Le départ est prévu de Paris CDG à 22h20 heure locale.
Le vol UU974 du **samedi 28 mars** est **annulé** – Passagers reportés sur UU974 du 30 mars départ 21h45
Le vol UU974 du **dimanche 29 mars** est **annulé** -Passagers reportés sur UU974 du 30 mars départ 21h45

ligne Réunion-Mayotte du 23 au 29 mars :

REUNION > MAYOTTE.

Le vol UU276 du mardi 24 mars, prévu initialement à 15h30 est **avancé**. Départ prévu de La Réunion à 8h30
Le vol UU274 du mercredi 25 mars, prévu initialement à 15h30 est **avancé**. Départ prévu de La Réunion à 08h30
Le vol UU276 du jeudi 26 mars est **annulé** – Passagers reportés sur UU274 du 25 mars – Départ 8h30
Le vol UU274 du vendredi 27 mars est **annulé** - Passagers reportés sur UU274 du 28 mars – Départ 8h30
Le vol UU274 du samedi 28 mars est **maintenu** – départ de la Réunion 8h30
Le vol UU276 du dimanche 29 mars prévu initialement à 11h30 est **avancé**. Départ prévu de La Réunion à 08h30.

MAYOTTE > REUNION

Le vol UU277 du mardi 24 mars, prévu initialement à 10h10 est **retardé**. Départ prévu de Mayotte à 15h20
Le vol UU275 du mercredi 25 mars, prévu initialement à 10h10 est **retardé**. Départ prévu de Mayotte à 11h00
Le vol UU277 du jeudi 26 mars est **annulé** -Passagers reportés sur UU275 du 25 mars – Départ 11h00
Le vol UU275 du vendredi 27 mars est **annulé**- Passagers reportés sur UU275 du 28 mars – Départ 11h00
Le vol UU277 du dimanche 29 mars prévu initialement à 15h20 est **avancé**. Départ prévu de Mayotte à 11h00

Pour rappel :

- ⇒ **La suspension jusqu'au 31 mai 2020 de la liaison Réunion<> Marseille.** Les passagers le souhaitant pourront être reprotégés sans réajustement tarifaire sur les vols Réunion<>Paris maintenus. Leur déplacement entre Paris et Marseille ne pourra être pris en charge par la compagnie.

- ⇒ **L'ensemble des vols régionaux est suspendu conformément aux directives gouvernementales.**
Réunion<>Madagascar - Réunion<>Maurice -Réunion<>Bangkok -Réunion<>Afrique du Sud - Réunion<> Seychelles - Réunion<>Comores est suspendu conformément aux directives gouvernementales.

*Mesures commerciales en vigueur

Depuis le 19 mars 2020

Tous les passagers en possession d'un billet Air Austral émis avant le 31 mai 2020 inclus et ce pour un voyage prévu avant le 30 septembre 2020 inclus **ont la possibilité de reporter leur voyage dans la limite de validité d'un an à compter de l'émission de leur billet selon les conditions ci-dessous :**

- Modification des billets initialement non modifiables ou modifiables avec frais :

- possibilité de modification de la date de voyage :

- si report de la date de voyage avant le 30 novembre 2020: possibilité de modifier la date de voyage sans pénalité, sans réajustement de saisonnalité, et sans réajustement de tarif dans la même cabine de voyage.
- si report de la date de voyage à partir du 1er décembre 2020: possibilité de modifier la date de voyage sans pénalité, avec réajustement tarifaire et de saisonnalité si applicable. (Pour les billets payés avec bon de continuité territoriale le départ devra se faire avant le 31 décembre 2020).

- possibilité de modification de la destination sans pénalité et avec un réajustement tarifaire si applicable.

Cette mesure n'est pas applicable aux passagers ayant bénéficié de la continuité territoriale.

- Annulation/ Remboursement:

-La compagnie aux vues de ces circonstances extraordinaires ne pourra procéder aux remboursements des billets dont les conditions initiales ne le prévoient pas

-Une mise en avoir de la valeur du billet est possible selon les conditions de réutilisation indiquées ci-dessus

La situation évoluant de façon quotidienne, nous recommandons à nos passagers de se tenir informés en consultant notre site internet. Des informations programme y sont publiées de façon régulière.

<http://www.air-austral.com/preparer-mon-vol/suivi-des-vols>